6 juillet 84 RÉVOLUTION Nº 22

TURQUIE : SOLIDARITE

MILLE deux cent cinquante-six intellectuels de Turquie, parmi lesquels les hommes de science, écrivains et artistes les plus célèbres, ont, le 15 mai 1984, rendu publiques leurs *« observations et demandes concernant le régime démocratique en Turquie »*.

Les signataires y affirment que les structures politico-juridiques et administratives, ainsi que les pratiques instaurées depuis le coup d'Etat militaire du 12 septembre 1980, sont en contradiction avec les droits fondamentaux de l'homme et avec les institutions et principes parlementaires et démocratiques.

Les signataires de ce texte, intitulé « Déclaration des intellectuels de Turquie », rappellent que *« la démocratie contemporaine, malgré des pratiques variées tenant aux particularités de chaque pays, possède une essence invariable »*. Ils ont formulé une série de demandes concernant les libertés d'opinion, de presse et d'organisation, affirmant que *« notre peuple mérite que les droits en vigueur dans les sociétés contemporaines lui soient appliqués, sans restriction aucune »*. Ils ont réclamé, en particulier, la suppression de la torture, l'arrêt des exécutions, la promulgation d'une large amnistie, la modification de la Constitution de 1982 et des lois promulguées depuis, dans le respect des principes démocratiques.

Les intellectuels qui, pour exprimer ces opinions, ont exercé leur droit d'adresser une pétition aux plus hautes instances de l'Etat, droit inscrit dans la Constitution, ont fait l'objet de violentes attaques. Les autorités militaires ont empêché la publication de leur déclaration, en imposant la censure à la presse. Cependant, quelques jours plus tard, la presse a fait état de cette déclaration, à propos d'une réponse du Premier ministre aux journalistes, lors d'une conférence de presse.

Les procureurs militaires ont alors engagé des poursuites judiciaires contre les signataires. Tandis que se déroulaient les interrogatoires, le président de la République, le général Evren, a prononcé un discours dans lequel il accusait les 1.256 intellectuels de *« trahison envers la patrie »*. Il a affirmé : *« Les ennemis extérieurs veulent attaquer la citadelle de l'intérieur. Ils veulent troubler les conditions de paix et de stabilité que nous avons instaurées. Je ne permettrai à personne de porter des coups à notre Constitution. »*

L'écho grandissant suscité par ce texte, signé au départ par 1.256 intellectuels courageux, et l'adhésion de nombreuses nouvelles personnalités ont conduit à l'intensification des attaques contre les signataires. Le Conseil inter-universitaire, dont tous les membres sont nommés par le président de la République, s'est réuni, le 20 juin. Accusant le texte d'être *« contraire à la Constitution et aux intérêts du pays »*, il a annoncé qu'il allait engager des poursuites disciplinaires contre les enseignants signataires. Il semble donc que de nombreux noms vont s'ajouter à la liste des 1.200 enseignants chassés des universités ou contraints de démissionner depuis trois ans.

C'est dans ce contexte que de nombreux intellectuels des pays d'Europe occidentale et des Etats-Unis déclarent partager les opinions exprimées dans la « Déclaration des intellectuels de Turquie » et dénoncent les poursuites engagées contre ses signataires.

Au cours des trois premières semaines de juin 1984, un appel de solidarité avec les intellectuels de Turquie a recueilli les signatures de plus de 2.000 personnalités. Parmi celles-ci figurent un ancien président de la République, quatre anciens Premiers ministres, et plus de 200 parlementaires, ainsi que des scientifiques, écrivains, artistes, journalistes, religieux ainsi que des dirigeants syndicaux (1).

Les signataires de cet appel exigent, avec les intellectuels de Turquie, que soient abolies les lois et les pratiques contraires à la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont la Turquie est signataire.

Dans un pays où le commandant de l'état de siège détient le pouvoir exorbitant, entre autres, d'envoyer toute personne en résidence surveillée, pendant cinq ans, sans autre forme de procès, l'acte de courage civique accompli par les 1.256 intellectuels turcs force l'admiration et mérite le soutien total des intellectuels et des démocrates du monde entier. R

Initiative de solidarité avec 1.256 intellectuels de Turquie
12, rue de Rome, S.T. 242, 67000 Strasbourg, France.

(1) Parmi les signataires de cet appel, l'on peut relever notamment les noms de :

En France : Pr. M. Rodinson, L. Schwartz, P. Vidal-Naquet, H. Bazin, J. Duvignaud, H. Montiab, R. Tavernier, Union des écrivains, J.-P. Tournadre, Pr. M. Beaud, J. Huzinger, M. Debarge, J.-P. Bachy, E. Pignon-Ernest, J. Becon, Pr. J. Deuts ;

En Angleterre : N. Kinnook (Pdt du parti travailliste), D. Steel (Pdt du parti libéral), A. Mitchell (poète).

En Suède : P. Wastberg, B. Andersson, P. Curman (poète), A. Lundkvist et L. Forssell (membres de l'Académie royale).

Au Danemark : A. Joroknsen (Pdt du parti social-démocrate), L. Gyldenkilde (Pdt du Parlement) J. Jansen (Pdt du PC), K. Christialsen (Pdt de la Conf. Syn.).

En Autriche : Dr H. Kreisky (ancien Premier ministre), L. Prasser, P. Strauss.

En Grèce : M. Theodorakis, Y. Ritsos, A. Tasos (peintre), A. Samarakis (écrivain), prof. M. Statopolus (Pdt de l'Université d'Athènes).

Aux E.U.A. : R. Clark (ancien ministre), Pr. M. Obomsky (prix Nobel), P. Seeger.

Au Portugal : maréchal Costa Gomes (ancien Pdt de la Rép.), M.L. Pintasilgo (ancien Premier ministre), Pr. L. Gomes (Pdt de l'Université de Porto).

En Norvège : M.I. Ansen (Pdt de l'Union des écrivains), J. Michelet (journaliste), H. Lochner (juriste).

Aux Pays-Bas : M. van Maaren (metteur en scène), G. Kouwenaar (écrivain).

En Belgique : P. Vermeylen (ancien ministre), N. Couvrer (journaliste), R. Bouville (peintre).

En R.F.A. : G. Grass (écrivain), U. Lindenberg (chanteur), A. Kluge (metteur en scène), Pr. D.H. Gollwitzer (théologue).

En Italie : A. Spinelli.

TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARAŞTIRMA VAKFI TÜSTAV ARŞİVİ